

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 3671

présenté par

Mme Brunet, M. Colas-Roy, Mme Le Feur et Mme Bessot Ballot

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 66, insérer l'article suivant:**

Pour contribuer à l'information des consommateurs, tout établissement de vente au détail de plus de quatre cents mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote de panneaux d'affichage présentant les principales caractéristiques des signes officiels de la qualité et de l'origine. Les informations prévues au présent article doivent être visibles ou accessibles par le consommateur au moment de l'acte d'achat.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est issu des travaux de la Convention citoyenne pour le climat de la 3<sup>ème</sup> circonscription de Loire-Atlantique. Il propose d'accroître l'information des consommateurs en affichant les principales caractéristiques des signes officiels de la qualité et de l'origine dans les grandes surfaces.

En matière de consommation, l'information des consommateurs est mise en difficulté par la multiplication de labels, de mentions sur les produits. S'il convient d'encourager le consommateur d'acheter des produits de qualité, cela suppose que ce dernier ait connaissance de leur signification et de leurs caractéristiques.

Initiés par la France, les 5 signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) sont les seuls, parmi les nombreuses mentions figurant sur les étiquettes des produits alimentaires, à être garantis par l'État et reconnus au niveau européen. Les « promesses » qu'ils offrent portent sur l'origine (AOP/AOC, IGP), le respect de l'environnement et du bien-être animal (Bio), une qualité supérieure (Label Rouge) ou encore une recette traditionnelle (STG) ; elles font l'objet de contrôles réguliers. Outre les garanties apportées aux consommateurs, les produits sous SIQO permettent aux agriculteurs de différencier leurs productions et donc de mieux les valoriser. Parallèlement, ils contribuent à dynamiser les territoires grâce aux patrimoines gastronomiques, paysagers et culturels qu'ils

entretiennent.

Au-delà de la faible connaissance des labels privés, les labels officiels (signes officiels de la qualité et de l'origine) souffrent aussi d'un manque de reconnaissance du grand public. D'après une étude d'UFC Que Choisir (2016), il y a une grande disparité entre les différents labels :

- 85 % des consommateurs connaissent le sens du label bio ; 77 % pour le label rouge.
- Mais, moins de la moitié des consommateurs (41 %) connaissent le sens des appellations d'origine protégée ou l'indication d'origine protégée.
- Pire encore, seulement 15 % connaissent le sens de la Spécialité traditionnelle garantie (STG).

Il est donc nécessaire d'accroître l'information du consommateur sur les caractéristiques et le sens de ces labels. Au-delà d'actions de communication, l'affichage de leurs principales caractéristiques dans les magasins apparaît comme une solution de bon sens.

Cet amendement s'inscrit dans la continuité du travail engagé par le CESE qui proposait en 2018 de mettre en œuvre un plan national de communication pour expliquer ce que sont les SIQO et les principales garanties respectives qu'ils offrent.